

SCRABBLE CLUB NIORTAIS

16 rue de l'Aérodrome 79000 NIORT – Tél : 05 79 70 12 11

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Le 3 juillet 2018 à 20 heures, l'assemblée générale ordinaire de l'association SCRABBLE CLUB NIORTAIS s'est tenue dans les locaux du Centre Socio-Culturel de Niort-Souché au 3 rue de l'Aérodrome sous la présidence de Madame Annie Berthoux.

Les 27 membres à jour de leur cotisation ont été convoqués par courrier simple ou par mail. La feuille de présence est émarginée par les 15 personnes présentes. 7 mandats ont été donnés. Donc 22 personnes sont présentes ou représentées.

La présidente ouvre la séance, adresse un mot de bienvenue aux participants puis elle aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Rapport d'activité de l'exercice écoulé,

Cette année, le club comprend 27 adhérents adultes contre 21 l'an dernier.

4 licences « découverte » (contre 1 l'année précédente) ont été souscrites (nouveaux adhérents adultes), 2 personnes déjà affiliées sont revenues jouer dans le club, 1 personne a changé de club et 1 personne s'est inscrite en tant que licenciée d'un autre club, comme l'an dernier.

Le club s'est réuni chaque mardi à 20 h et chaque vendredi à 14h. (Sauf pendant certaines vacances scolaires où le club n'a fonctionné que le mardi).

Le club a été fermé en août 2017. Il y a eu 72 séances jusqu'au 30 juin, contre 76 l'an dernier, jusqu'au 11 juillet.

Le club a organisé au cours de l'année 2017-2018:

- le deuxième Festival du Lambon : un Tournoi Homologable en 2 parties originales (30 septembre 2017 – 63 joueurs) et un Tournoi Homologable en 3 parties avec étape du grand prix (1^{er} octobre 2017 – 85 joueurs) en Multiplex avec Orléans, Sarzeau, Angoulême et Antibes au Pavillon des Colloques au Parc des Expositions de Noron), contre 74 (TH2) et 70 joueurs (TH3 semi-rapides) l'année précédente. Comme il y avait 2 centres dans le Comité, nous avons pu gérer convenablement le Multiplex puisque c'était une grande « première » pour le club. Niort a tiré les 2 parties du dimanche après-midi.
- Le Vermeils 1 (14/10/2017 – 28 joueurs – Boisragon) : épreuve qui peut être jouée par tous les plus de 62 ans quelle que soit leur série. L'épreuve s'est réalisée dans de bonnes conditions, la capacité envisagée au départ était de 30 joueurs.

JC

BC 1

- La partie pour les Restos du Cœur (03/02/2018 – 13 joueurs – Boisragon) : tournoi pour lequel les fonds récoltés sont intégralement reversés aux Restos du Cœur.
- Le club a constitué 2 équipes pour les Interclubs qui se jouaient le dimanche 25 mars 2018.
- les Simultanés Fédéraux du 3 octobre 2017 au 15 juin ont rassemblé au total **119** joueurs (contre 115 l'an dernier) dont 10 « Open » (contre 3 l'an dernier), ce qui représente 10,81 joueurs par partie (contre 8,84 joueurs l'an dernier). Le nombre de joueurs est quasiment stable alors que nous avons organisé 2 SP de moins que l'année précédente. (11 SF contre 13 l'année précédente). Les joueurs du club, **87** joueurs (contre 84 l'an dernier) représentent presque 80 % (contre 73 % l'an dernier) du total, soit un chiffre en hausse.

L'arbitrage s'est fait sur la base du volontariat.

Du 3 septembre 2017 au 30 juin 2018: **72** parties ont été jouées.

La répartition par arbitre est la suivante : Josette C (2), Stéphane (2), Annie (8), Françoise C. (9), Pierre B. (51).

L'arrivée de Pierre a modifié fondamentalement la répartition de l'arbitrage.

Nous le remercions de prendre en charge cette tâche, ce qui permet aux joueurs de jouer plus souvent.

Le repas du club, organisé par Patrick, a eu lieu le samedi 16 décembre 2017, au restaurant « La Tuilerie » à Niort. Un covoiturage avait été organisé. Ce fut un moment très apprécié.

Il clôturait la journée de stage animée par Franck Maniquant, qui a été suivie par une quinzaine de personnes et dont le prix était de 39 € par personne et 64 € pour un couple. Le club a pris en charge les frais d'inscription à ce stage pour les personnes qui avaient aidé lors du Festival du Lambon.

Le site internet créé en février 2012 a été régulièrement mis à jour. Il est gratuit.

On y accède par l'adresse suivante : www.scn79.jimdo.fr

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Rapport financier de l'exercice écoulé,

En annexe est jointe la balance des comptes.

La présidente commente les comptes de l'exercice 2017-2018.

Les points les plus marquants de cet exercice sont les suivants :

- Nous avons baissé le prix de la licence de 3 € par rapport au niveau de l'année précédente. Comme il y a plus d'adhérents, le montant des licences augmente (au crédit et au débit) ainsi que le poste Carte Club, malgré la baisse de tarif.
- Le poste « Tournois » a augmenté au crédit et au débit car il y a eu plus de joueurs inscrits cette année.
- Les intérêts financiers ont légèrement augmenté cette année car la somme laissée sur le livret a été plus importante
- la subvention de la Mairie est égale à celle de l'an dernier et s'est élevée à 480 €.
- Les postes « Loyer », « Adhésions » et « Cotisations » sont divisés par 2 puisque l'an

IC

BL

dernier ils avaient été payés 2 fois, en début et en fin d'année.

- Le poste « Matériel » est moins important au crédit et au débit, car moins de jeux ont été achetés (revendus au prix coûtant)

- Le poste « Déplacements » a augmenté car c'est ici que figure la participation prévue pour les joueurs qualifiés pour la finale du Championnat de France et il y a eu plus de joueurs qualifiés. De façon équivalente, au crédit est porté le montant versé par le Comité pour la même raison.

- Le poste « Divers » correspond au remboursement des indemnités d'arbitrage et de ramassage faites par le Comité globalement sur le compte du club et que le club répartit ensuite les personnes concernées. C'est pourquoi, il y a le même montant au débit et au crédit.

- Cette année, nous avons acheté des feuilles de route et des bulletins de jeu, c'est pourquoi le poste « Imprimés » est renseigné.

- Le poste « Réception » est plus important que l'an dernier en raison des tournois organisés pour lesquels le club offre le goûter et le café.

Le résultat est de + **324,13 €**. (pour rappel il était de **794,28 € l'an dernier**)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier présenté par la Présidente, approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Fixation des cotisations

L'Assemblée générale avait fixé pour l'année 2017-2018 les montants de cotisations suivants :

- | | | | |
|--------------------------|--|------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> | Adulte déjà affilié : | 50 € | |
| <input type="checkbox"/> | Adulte (1 ^{ère} année) : | 40 € | (licence découverte) |
| <input type="checkbox"/> | Adulte demandeur d'emploi : | 37 € | |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 25 ans : | 30 € | |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 18 ans : | 25 € | |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant
le mardi soir ou le vendredi après midi | 13 € | |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant
le mardi soir et le vendredi après midi | 20 € | |

Il est demandé aux participants de s'exprimer sur le niveau des cotisations des adhérents. Après discussion, il est décidé de ne pas augmenter les cotisations actuelles.

Compte-tenu de ces éléments, l'Assemblée générale propose les cotisations suivantes pour l'année 2018-2019.

- | | | | |
|--------------------------|--|------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> | Adulte déjà affilié : | 50 € | |
| <input type="checkbox"/> | Adulte (1 ^{ère} année) : | 40 € | (licence découverte) |
| <input type="checkbox"/> | Adulte demandeur d'emploi : | 37 € | |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 25 ans : | 30 € | |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 18 ans : | 25 € | |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant
le mardi soir ou le vendredi après midi | 13 € | |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant
le mardi soir et le vendredi après midi | 20 € | |

Cette résolution est adoptée avec 19 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

J.C

BL 3

4. Remplacement des membres du Bureau :

Le bureau est actuellement composé comme suit :

Présidente : madame Annie Berthoux
Vice-Présidente : madame Josette Chauvet
Trésorière : madame Catherine Gruget

Les pouvoirs des membres élus prendront fin le 15 septembre 2018.

L'assemblée générale, **par un vote à l'unanimité**, désigne comme membres du bureau :

Présidente : madame Annie Berthoux
Vice – présidente : madame Josette Chauvet
Trésorière : madame Catherine Gruget

Les 7 membres du Conseil d'Administration sont les suivants : Mmes Berthoux, Chauvet, Cools, Gruget, Laborde, et Messieurs Augène et Bonnicel.

Le Conseil d'Administration se réunira avant chaque tournoi organisé par le club pour décider de la répartition des tâches.

Depuis l'adoption du nouveau règlement intérieur du Comité, il est nécessaire d'avoir 2 délégués au niveau du Comité. Les 2 volontaires sont Catherine Gruget et Stéphane Augène.

Les membres présents ou représentés ont **voté à l'unanimité** la constitution du Conseil d'Administration, du bureau et des délégués auprès du Comité Poitou-Charentes de Scrabble.

Les pouvoirs des membres élus prendront fin le 15 septembre 2020.

5. Calendrier prévisionnel des manifestations :

Pour poursuivre ce qui a été commencé depuis 4 ans, des parties originales seront proposées 10 fois dans l'année : 5 le mardi et 5 le vendredi et seront ouvertes à d'autres joueurs du département, afin d'avoir un nombre correct de joueurs.

Les dates sont les suivantes : vendredi 14 septembre, mardi 9 octobre, vendredi 9 novembre, mardi 4 décembre, vendredi 11 janvier, mardi 5 février, vendredi 8 mars, mardi 2 avril, vendredi 7 juin (et la partie SF du mardi 13 novembre).

Il sera également reconduit une partie en Semi-Rapides 2 fois dans l'année : mardi 18 décembre 2018 et vendredi 10 mai 2019.

Comme Pierre est là pour l'arbitrage, il pourra se charger des Simultanés Fédéraux et Permanents. Les parties lui seront adressées sur sa boîte mail.

Les Simultanés seront au nombre de 13 au lieu de 11.

Les dates proposées sont les suivantes :

Mardi 4 septembre 2018 : 1 partie à 20 h (SF)
Vendredi 7 septembre 2018 : 1 partie à 14 h (SF)

Jc

BC 4

Mardi 2 octobre 2018 : 1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 5 octobre 2018 : 1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 13 novembre 2018 : 1 partie à 20 h	(SF) (Joker)
Vendredi 16 novembre 2018 : 1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 29 janvier 2019 : 1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 1 ^{er} février 2019 : 1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 12 mars 2019 : 1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 15 mars 2019 : 1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 18 juin 2019 : 1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 21 juin 2019 : 2 parties à 14 h et 16 h 30	(SF)

La présidente vérifiera auprès du CSC Souché s'il n'y a pas de problème avec les réunions programmées par la Mairie.

Le club se proposera pour organiser le la Qualification Vermeils le **samedi 13 octobre 2018 avec un nombre limité de places (30)**. La salle des Fêtes de Ste Pézenne a été réservée à cet effet. La confirmation interviendra après l'Assemblée Générale du Comité devant avoir lieu le samedi 15 septembre 2018.

Il sera également demandé de l'aide (1 personne) pour l'organisation du Blitz le **samedi 1 décembre 2018** et l'organisation de la phase 3 le **dimanche 9 décembre 2018**.

Nous organiserons à nouveau le Festival du Lambon sur 2 jours, le **week-end du 18 et 19 mai 2019**. Le Pavillon des Colloques à Noron a été réservé.

La Présidente demande à tous les adhérents de réserver sur leurs agendas les 2 dates très importantes pour le club, le **dimanche 9 décembre 2018** et le **week-end du 18 et 19 mai 2019**, pour lesquelles l'aide de tous est demandée.

6. Aides accordées par le club

Phase 2 du Championnat de France :

Organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km (sauf en cas de prise en charge par le Comité) ou de la personne transportée.

Prise en charge du paiement de l'inscription pour les personnes sélectionnées par la Phase 1.

Phase 3 du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés et organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km (sauf en cas de prise en charge par le Comité) ou de la personne transportée.

Finale du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer et d'un forfait de 0,10 € par km (aller) pour le déplacement. (exemple : si le Championnat de France se situe dans une ville située à 430 km de Niort, le forfait déplacement sera de 43 € par joueur)

J.C

M 5

Championnat de France Promotion : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer et d'un forfait de 0,10 € par km (aller) pour le déplacement.

Qualifications Interclubs : Prise en charge de l'inscription des équipes et du co-voiturage.

Finale Interclubs : Prise en charge de la totalité des frais de transport de l'équipe.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

Cotisation arbitre : Dans la mesure où une personne adhérente au club ne s'occupe que de l'arbitrage et ne joue pas, sa cotisation sera alléguée. A partir du moment où cette personne se mettrait à jouer, la cotisation habituelle lui serait demandée.

Cette aide est adoptée avec 19 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

7. Questions diverses

- Il est demandé l'âge moyen des adhérents du club : cette donnée n'a pas été calculée jusqu'à présent mais le sera dorénavant.
- Le RDV de la rentrée est fixé au mardi 4 septembre 2018 et débutera par une partie de SF. Au mois d'août, il n'y aura aucune séance de scrabble. Au mois de juillet, il y aura scrabble les mardis 10, 17 et 24 juillet 2018 (il sera fait un sondage le mardi avant pour déterminer le nombre de présents potentiels) et le vendredi 6 juillet.
- Le repas avec les conjoints sera reconduit à l'automne. Patrick prend en charge l'organisation et déterminera le moment le plus approprié (vendredi soir ou dimanche midi) en fonction du nombre de participants potentiels.
- Le problème du renouvellement des actifs du mardi soir se pose. Il faut essayer de faire connaître le club par tous les moyens, en particulier auprès de ses propres connaissances. Il faudrait réfléchir à une participation à Pic'Assos.
- Stéphane représentera le club lors de la journée Portes Ouvertes organisée par le CSC Souché en septembre.
- Il est demandé si l'AG pourrait se tenir le vendredi après-midi au lieu du mardi soir : Cela ne permettrait pas d'organiser un repas et nous avons un nombre conséquent d'adhérents le mardi soir.

Il n'y a plus de question. La séance est déclarée close.

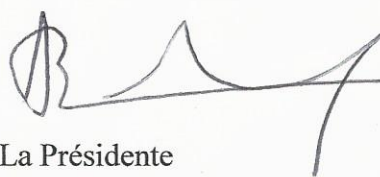
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour faire tous dépôts et publication prescrits par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Niort, le 4 juillet 2018



La Vice-Présidente
Josette CHAUVET



La Présidente
Annie BERTHOUX